

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et le département.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, au barreau du Journal, Grande-Rue, 71.

A St-Jacques rue des Saules LILLE MAISON DE PREMIER ORDRE Robes et Confections

Chronique LE TABAC

Il faut être fumeur pour savoir combien il est difficile de se passer de fumer. Les fumeurs sont un peu comme les morphomanes et les alcooliques.

Un chimiste et toxicologue réputé, le professeur Gerold, de Hall, vient de proposer un procédé nouveau qui est tout de même bon d'indiquer, il a en l'idée de laisser dans le tabac la nicotine, mais de neutraliser son action nuisible.

Le nouveau tabac a réellement perdu sa toxicité affirmée. MM. Furst et Cowl ont fait des expériences. Ils ont choisi des fumeurs jeunes et non alcooliques et ont mesuré la pression de l'artère radiale au sphygmomanomètre et le pouls au sphygmographe.

On a injecté aussi sur des animaux. On a injecté sous la peau de grenouilles une macération filtrée aqueuse préparée avec des feuilles de tabac à nicotine active, puis avec des feuilles de tabac à nicotine neutralisée.

M. le docteur Bardet, secrétaire général de la Société de thérapeutique, qui, à Paris, a pu fumer humblement pendant les dernières vacances deux ou trois fois ces cigares Gerold. D'après lui, ces cigares ont été préparés, après leur préparation, complètement et également le goût du tabac.

« Voulez-vous quelques fois, je me suis un jour amusé, dit M. Bardet, à fumer, de dix heures de matin à six heures du soir, la quantité considérable de quinze cigares, dont l'apparence pouvait se comparer à nos favoris à 20 centimes. Or, j'ai pu faire cette consommation avec une impunité complète, tandis que je n'ai jamais pu, la veille et le lendemain, aller plus loin que le dixième cigare dans la même intervalle de temps avec mes cigares ordinaires de la région. Et encore dois-je noter que c'est avec déplaisir que je suis allé au bout de mes favoris. Cet essai me paraît préemptoire, surtout si j'ajoute que la même expérience faite avec les cigares de même espèce et de même tabac de la même manufacture de Brézel, mais cigares non préparés, n'a pas pu être consommée au-delà du neuvième cigare dans la nuit même journée d'expérience. »

« Enfin, ajoute M. Bardet, j'ai donné à fumer un cigare préparé à un jeune garçon de seize ans, plus d'une fois, avant été malade pour avoir essayé de fumer une cigarette de caporal ordinaire français. Ce jeune homme n'éprouva aucune sensation désagréable. »

Il est clair, comme le dit justement M. Bardet, que la preuve de l'innocuité du nouveau tabac ne sera faite que lorsqu'on se trouvera en présence de fumeurs éprouvés des troubles graves que l'on parviendra à guérir en substituant un tabac ordinaire le tabac préparé. Jusque-là le doute est possible.

Il sera très important d'entreprendre une étude très sérieuse de la question, étant données les consommations énormes de tabac et la grande fréquence des troubles occasionnés par son abus. La question du tabac à nicotine neutralisée touche de très près à la santé publique. Dans l'intérêt général, il y aurait urgence à contrôler les assertions émises en Allemagne. L'inventeur s'éleverait à la hauteur d'un véritable bienfait.

ACTUALITE AU PALAIS

Bureau fixe un rendez-vous d'affaires au bohème X... — « Ah, c'est entendu, lui dit-il, j'vous attends demain matin à dix heures. »

INFORMATIONS LES RELATIONS TELEPHONIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE M. Millerand, ministre du Commerce, a signé hier la convention proposée par le Board of Trade anglais, grâce à laquelle les relations téléphoniques entre la France et la Grande-Bretagne seraient plus considérablement étendues.

INFORMATION DE M. LASNIER Paris, 4 juin. — On annonce que les dix administrateurs judiciaires près le Tribunal de la Seine, ont décidé de combier, par leur contribution personnelle, le déficit causé par les tournonnements de M. Lasnier, leur ancien collègue, et qui s'élevait à 300.000 francs environ.

UN ENFANT ASSASSIN Saint-Petersbourg, 4 juin. — Un clerc de la troisième classe du gynécologie de Batoum, nommé Kvakhadze, avait frappé récemment de deux coups de couteau Mlle Arnoldi, maîtresse de langue française dans cet établissement, et l'avait gravement blessée. Un télégramme annonce que la malheureuse institutrice est morte après d'horribles souffrances.

UN NOUVEAU CANON ALLEMAND Berlin, 4 juin. — La Schottlander Z'lang confirme que la maison Krupp a construit un canon nouveau modèle dont les projectiles ont une force de pénétration telle qu'ils perforent les meilleurs blindés blindés construits par la maison Krupp elle-même. L'empereur aurait déjà examiné ce nouveau canon et l'aurait trouvé remarquable.

INCENDIES A PEKIN DANS LES BARAQUEMENTS DES MILITAIRES ETRANGERS Pékin, 3 juin. — Deux incendies se sont déclarés, l'un hier dans les baraquements occupés par les troupes françaises, l'autre aujourd'hui dans ceux occupés par les troupes autrichiennes. Les dégâts matériels sont peu importants. On craint que ces incendies soient dus à la malveillance. La foule chinoise, réunie devant le quartier des déclarations, semblait se réjouir de voir brûler les baraquements des étrangers.

DEUX CONdamnATIONS A MORT Oran, 4 juin. — Le jury d'assises a condamné à la peine de mort deux indigènes pour assassinat d'un coon et de sa femme commis le 8 août dernier, près de Perrigaux.

ABOMINABLE TENTATIVE D'ANARCHISTES CONTRE UNE PROCESSION Madrid, 4 juin. — Hier un abominable attentat a été commis au passage d'une procession à Valence, par un bande d'anarchistes qui ont tenté de s'emparer de l'archevêque pour en profaner l'hostie.

GREVE A BARCELONE Barcelone, 4 juin. — Un millier d'ouvriers du port se sont mis en grève; les travaux sont suspendus. La police a arrêté différents anarchistes.

LE PROCES VEUVÉ HENRY-REINACH Paris, 4 juin. — Le procès en 300.000 francs de dommages-intérêts intenté par Mme veuve Henry à M. Reinach, s'est ouvert aujourd'hui devant la première chambre du tribunal civil.

Le colonel Henry est comble de traits d'Estherazy, telle est l'accusation que M. Joseph Reinach a formulée en septembre 1893 et qui maintient aujourd'hui avec la même conviction.

Le défenseur développe les raisons de son client. Le défendeur a refait longuement l'histoire de l'affaire Dryfus, à la manière bien entendue de M. J. Reinach, dont la prétention, on le sait, est toute cette affaire, est de savoir été qu'un historien véridique. M. Laillier a terminé en disant qu'il n'y avait que deux solutions possibles, l'enquête ou le rejet de l'enquête.

M. Reinach, dit M. Laillier, n'est pas sans grandement préférer que vous ordonnez l'enquête qui lui permettra de prouver la vérité et de ne pas laisser à l'ombre complète d'Henry avec Estherazy. Ce sera le fait nouveau qui permettra la révision du procès de Rennes et la proclamation définitive de l'innocence du capitaine Dryfus.

Après une suspension d'audience, M. Lévi-Salle présente la défense du journal le Siècle, impliqué dans la poursuite. Après sa plaidoirie l'audience est renvoyée à demain, pour une réplique de M. Cheva.

LA PAIX AU TRANSVAAL

On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

LA PAIX AU TRANSVAAL On a pu remarquer que le gouvernement britannique a voulu ignorer jusqu'au bout les délégués boers en Europe. Il est certain que ceux-ci auraient pu d'un grand poids sur les résultats des négociations.

300 MILLIONS SOUS LES MERS

De l'or au fond de l'eau. — Les naufragés célestes. — Les convoitises et les scaphandriers. — De belles aubaines. — Qui veut plonger ?

Le géographe nous apprend, il y a quelques jours, en son lacanisme, le récit d'une catastrophe maritime qui a pu passer inaperçue, à côté de ces effroyables dépêches qui nous arrivent de la Martinique.

Voici ce télégramme : « Valparaiso : Le vapeur allemand Sakkarah, en route pour Hambourg, a coulé en vue de l'île Hornsblin, sur la côte sud du Chili. On ignore le sort des passagers. »

« Le vapeur avait à bord pour un million et demi de dollars d'or en lingots et en espèces, remis par le gouvernement chilien. »

« Comme, depuis quelques jours, le vent souffle aux millions — voyez le bluff prodigieux de l'affaire Humbert — l'idée n'est venue de rechercher quelques sommes d'argent, de leur transporter au fond des eaux, depuis qu'il y a des bateaux dont la fonction serait de relayer les continents, s'ils ne savaient parfois, tout gonflés de richesses, de couler à pic. »

D'après des statistiques très documentées, on a calculé qu'il y a, au fond de l'Atlantique, par le fait de pertes de vaisseaux contenant des matières précieuses, un trésor qui ne peut évaluer à 300 millions de francs.

C'est la plus qu'il n'en faut pour tenter des plongeurs hardis, quand la profondeur n'est pas telle qu'elle rende la descente impossible. Avec les appareils dont dispose en effet, la science moderne, les scaphandriers en particulier, il est possible d'arracher à l'océan une partie des richesses qui lui tiennent indolument, mais toujours à l'écart.

De tout temps on s'est essayé à cette tâche pénible depuis quelques années seulement, elle est devenue relativement simplifiée. Même avec les anciennes méthodes, on arrivait à de beaux résultats.

En octobre 1789, un bateau de guerre, La Lutine, devenu anglais, par capture, faisait naufrage au large de la côte de Vlieland (Hollande). Il portait des milliers de pièces d'or et des sommes folles, et sa perte ruina les armateurs et les assureurs.

LES CENT MILLIONS

Paris, 4 juin. — On a dit que, dans l'interrogatoire que lui a fait subir M. Leydet, M. Guérin, ancien garde des sceaux, avait été interrogé sur la question de savoir s'il n'avait pas introduit Mme Humbert auprès de certains personnages, parmi lesquels on citait M. Monis. Les journaux disent aujourd'hui qu'il s'agit de démarches faites non seulement au ministère de la justice, mais aussi au ministère des finances.

Ce matin, M. Leydet, juge d'instruction, avait convoqué Parayre, l'homme de confiance des Humbert. Cette audition avait pour but, dit-on, d'obtenir de Parayre, que l'on sait très au courant des agissements de la famille Humbert, la révélation de leur retraite. L'homme de confiance des Humbert, comme l'on peut croire, a énergiquement affirmé qu'il ignorait la retraite de ses anciens maîtres pseudonyme d'Herlé Breton, a, depuis 1893, publié dans la Libre Parole différents articles sur Mme Humbert, affirmant dès cette époque la non-existence de l'héritage Crawford.

La Rente viagère Comme nous l'avions annoncé hier, M. Vaclier, syndic de la faillite de la « Rente Viagère », avait assigné pour aujourd'hui, devant le tribunal de commerce, les frères Daugrain et M. Armand Parayre, pour être déclarés en faillite, et M. Bonneau, syndic de la faillite Humbert, pour participation au passif de la « Rente Viagère ». Le tribunal de commerce a, sur la demande de l'agréé de M. Parayre, renvoyé l'affaire à quinzaine.

La chambre des notaires s'est occupée des créanciers qui ont confié à la « Rente Viagère » leur épargne péniblement amassée.

« Nous croyons, nous dit le « Petit Parisien », que ceux-ci, en effet, ont pris, au sujet des responsabilités éventuelles qui pourraient être encourues par un de leurs collègues, des résolutions qui auraient pour but de dé-

fluer et de prestige, ressemblera à une pyramide qu'entoure le vaste désert. Mais comment le saint-Simon peut-il opposer cette obligation, si la République change les concessions de Rome en verges, pour frapper l'Église ?

O Soudais qui disparaissent derrière l'horizon !... TIBER.

« On ne les arrêtera pas Les Humbert sont absolument tranquilles, ils savent qu'on ne les arrêtera pas. »

« En voici la preuve. Nous la trouvons dans les journaux autrichiens qui nous révèlent ce qui suit : Sept jours après la disparition dément constatée des inculpés la préfecture de police autrichienne en était encore à attendre les communications et renseignements des autorités françaises qui restèrent muettes. »